



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 31 octobre 2017

Immatriculation des véhicules et des permis de conduire

A partir du 6 novembre 2017, les démarches pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation des véhicules se feront exclusivement par internet.

Les services de la préfecture instruiront les dossiers adressés par voie postale au plus tard le samedi 4 novembre 2017, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers reçus après cette date seront retournés.

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, des points numériques sont mis en place dans le département :

- à la préfecture (Place Aristide Briand, Le Mans) :

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

- à la sous-préfecture de La Flèche (36 rue Pape Carpentier) :

- lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- mardi et jeudi : de 14h00 à 16h00

- à la sous-préfecture de Mamers (Place de la République) :

- lundi : de 09h00 à 12h00
- mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- vendredi : de 14h00 à 17h00

Toutes les informations relatives aux procédures d'immatriculation des véhicules, aux permis de conduire et aux autres démarches administratives peuvent être obtenues sur les sites www.sarthe.gouv.fr ou www.ants.gouv.fr ou par **téléphone au 34.00.**